

Compte-rendu du CTL du 17 mars 2015

15 mois après le premier CTL commun DRFiP 59 / DIRCOFI-Nord, s'est réuni ce jour à la demande de l'Administration un CTL avec un ordre du jour unique : l'expérimentation du recouvrement des créances complexes et à risques de la DIRCOFI Nord par le Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS). Cette expérimentation devrait débuter début mai.

Pour mémoire, la DIRCOFI Nord s'étend sur 7 départements du Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie, avec environ 160 vérificateurs. A l'heure actuelle, les créances issues du Contrôle Fiscal Externe (CFE) sont prises en charge par les SIE compétents de chaque département (pour les professionnels) ou par les 7 PRS dédiés de chaque département (pour les particuliers).

L'Administration revient devant les élus du personnel avec un projet légèrement modifié dans son périmètre (mais non amélioré) ; à savoir que seules les créances mises en recouvrement par voie d'AMR seront transférées au PRS. 2 types de créances seront concernées : celles relatives à l'intégration fiscale et celles liées à la mise en œuvre d'une Grille Analyse Risque Recouvrement (GARR) positive, soit environ 350 dossiers DIRCOFI d'après les données 2014.

Mais pour le reste rien n'a changé :

Le transfert de quasiment toutes les procédures collectives du Département au PRS ainsi que le transfert non achevé des stocks de ces procédures et l'audit actuel de la Cour des Comptes, pour seulement 7 emplois implantés au 1^{er} janvier 2015, ont fortement dégradé les conditions de travail des agents et mis ce service au bord de la rupture.

Contrairement à celui de ses agents, le moral du chef de service n'est pas entamé ! Alors qu'aucun moyen humain supplémentaire n'est alloué au PRS... il nous répond que tout va bien puisque le taux de recouvrement est en augmentation de 10%. Nous parlions des moyens humains, Monsieur !

Il a également été précisé qu'aucun renfort pérenne ne peut être envisagé dans le cadre d'une expérimentation. En cas de surcharge de travail issue de l'expérimentation, l'équipe de renfort départementale sera sollicitée... comme pour l'expérimentation de la révision des valeurs locatives. Or, pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est pas le rôle des équipes de renfort dont la vocation est de compenser les absences ou les surcharges de travail temporaires.

Si une formation des agents du PRS est bien prévue (mais pas encore programmée) pour l'application CFIR, aucune autre formation n'est actée à ce jour sur les questions fiscales (intégration fiscale). En revanche, une chose est sûre : le PRS sort de son cœur de métier, le recouvrement, pour intégrer des missions fiscales d'assiette.

Ce transfert de mission se fait au détriment des SIE.

Et comme l'a si bien dit la parité administrative, les SIE ne maîtrisent pas forcément les process en matière d'intégration fiscale, et d'ajouter qu'il est difficile pour la DIRCOFI d'assurer la formation de tous les SIE de son inter-région !

Bref, vous l'aurez compris, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes... sauf que Solidaires Finances Publiques est loin de partager l'enthousiasme de l'administration !

Cette expérimentation, à l'instar de toutes les autres, n'est que la déclinaison de la Démarche Stratégique.

C'est pourquoi l'ensemble des représentants des personnels a voté « contre ». Le CTL sera donc reconvoqué prochainement sur ce sujet.